Séminaire

**HABITAT ET POLITIQUES DE LA VILLE**

**Chap2 : Des petites villes aux métropoles**

Dr BOUFENARA Khedidja

Département d’Architecture/ Faculté Des Sciences de la Terre

UBMA

2020

**1/ Généralités & Définition.**

Avant de devenir moyenne, grande ville ou métropole, la petite ville est à la source de ces agglomérations. Son développement démographique, économique, culturel sont à la base de son développement urbain.

« *Les discours sur la “ville moyenne” ne se contentent pas, ou même ne se préoccupent pas, d’une définition statistique ou fonctionnelle. Ils lui associent, ou lui préfèrent, une description affective et flatteuse fondée sur la seule prise en considération d’apparences ou d’impressions subjectives, d’où la “ville moyenne” ressort parée d’attraits, de qualités, de vertus. Les maîtres-mots en sont l’agrément, le charme, la discrétion, la modestie, l’humanité, l’harmonie, l’équilibre…* »[[1]](#footnote-2).

Les images et les discours utilisés oscillent entre références rurales et mimétisme urbain, laissant apparaître un positionnement identitaire ambigu des petites villes.

Les images produites par les acteurs s’inscrivent dans une compétition territoriale pour attirer ou retenir populations et acteurs économiques. En valorisant l’accès à la campagne et à la nature mais aussi la fonction de centralité exercée pour de nombreux services, les décideurs publics de ces territoires formulent un discours qui tente d’épouser les attentes de futurs habitants ou de touristes, dans l’espoir de bénéficier de la manne que constitue l’apport de revenus extérieurs

**1.1.Définition qui tient compte surtout du politique et de la gestion de la ville.**

Les conseillers municipaux peuvent user du vocable de *petite ville* ou de *ville moyenne* pour construire une identité territorialeou mobiliserdes ressources, alors que pour le chercheur la réalité spatiale est tout autre**.**

**D’où la difficulté de définir les petites et moyennes villes.**

**2. Quels critères pour définir les petites villes ou les villes moyennes ?**

Quand on entreprend des comparaisons internationales, on est confronté à une diversité de critères d’identification des villes petites ou moyennes (Santamaria, 2000).

La plupart des auteurs utilisent dans un premier temps les données démographiques, mais il existe presque autant de seuils que de chercheurs ou d’organismes en charge de collecter et de traiter les données sur ces villes.

Par exemple, la borne inférieure permettant d’identifier les petites villes est de 250 habitants au Danemark, contre 4 500 en Irlande du Nord, 5 000 en Autriche ou 30 000 au Japon (Servillo *et al.*, 2014).

En France, on considère souvent comme des petites villes les entités urbaines ayant de 3 000 à 20 000 habitants, mais le seuil de 5 000 habitants est retenu par certains chercheurs (voir par exemple Kayser, 1972).

En Pologne, le seuil de 10 000 habitants est admis la plupart du temps pour distinguer la petite ville du village, mais dans certaines recherches, il est abaissé à 5 000 habitants, ou relevé à 20 000, voire 50 000 habitants(Servillo *et al.*, 2014).

**3. Des différences selon les sources.**

Concernant les villes moyennes, les bornes le plus souvent retenues en France délimitent une strate de villes comptant **de 20 000 à 100 000 habitants.**

Cependant, à l’intérieur de ces seuils, on peut distinguer différentes acceptions de la ville :

* Ainsi, la politique nationale des villes moyennes menée de 1973 à 1982 ciblait les communes de cette taille (de 20 000 à 100 000 habitants.)
* Puis, privilégiant un critère de **continuité du bâti** pour définir l’urbain, l’Insee proposa de retenir les **unités urbaines dans le même intervalle.**

Dans les années 2000, pour appréhender les villes moyennes dans le contexte des bassins de vie et d’emploi, la Datar a préféré observer les aires urbaines de **30 000 à 200 000 habitants** (De Roo, 2007). Ces échelles peuvent être combinées dans une approche multidimensionnelle du fait urbain.

l’Observatoire en réseau de l’aménagement du territoire en Europe, ont associé trois perspectives complémentaires définissant les villes petites et moyennes :

* + une approche morphologique, dans laquelle la ville recouvre une zone de continuité du bâti concentrant un certain nombre d’habitants ;
	+ une définition administrative, où la ville est une unité territoriale de gouvernement local ;
	+ une vision fonctionnelle, dans laquelle la ville concentre des emplois, des services et des fonctions qui desservent un arrière-pays.

Les villes petites et moyennes semblent constituer une notion relative, découlant des extrêmes supérieurs et inférieurs d’une hiérarchie régionale, nationale ou continentale[[2]](#footnote-3).

La tranche médiane de l’armature urbaine est définie en fonction de seuils statistiques, de périmètres spatiaux et de niveaux de polarisation variables.

Au poids démographique des villes, il convient toujours d’associer d’autres critères, variables selon les questions investiguées : les migrations domicile-travail, les fonctions et les équipements urbains, l’offre de services, l’accessibilité…[[3]](#footnote-4)

On s’aperçoit alors que le rôle des petites ou moyennes villes varie considérablement. Il y a quarante ans, J. Lajugie écrivait déjà : « *telle ville de petite taille […] devra être considérée comme une ville moyenne dans une région peu peuplée et peu urbanisée, alors qu’une ville deux fois ou trois fois plus peuplée, noyée dans le tissu urbain d’une région à haute densité démographique, ne joue pas nécessairement ce rôle et ne répond pas toujours à cette vocation* »[[4]](#footnote-5).

Autrement dit, les fonctions exercées par un espace urbain sont en interaction avec un environnement beaucoup plus large.

**4. Les très grandes villes, au cœur du développement économique contemporain ?**

Pour l’historien J. Connolly[[5]](#footnote-6), « *des questions clés sont posées par l’émergence de centres urbains majeurs à travers le monde : le**fonctionnement des économies industrielles et tertiaires ; les flux de personnes, de marchandises et d’idées ; les façons dont les cultures et les identités se forment et se réforment ; la répartition du pouvoir économique et politique. Pour toutes ces raisons et pour d’autres encore, l’analyse de la condition métropolitaine domine les écrits universitaires sur les villes d’hier et d’aujourd’hui »[[6]](#footnote-7)*

**5.** **Les** **Métropoles.**

le Global Analysis of World Cities Group (GaWC) a défini une hiérarchie mondiale des villes en fonction des concentrations d’activités tertiaires comme les services financiers, juridiques et comptables[[7]](#footnote-8).

La mesure de la présence de sièges sociaux d’entreprises de ces secteurs débouche sur une hiérarchie urbaine qui attribue un statut de ville mondiale alpha, bêta ou gamma.

Les villes ainsi répertoriées sont une cinquantaine dans le monde, toutes les autres étant absentes de l’écran radar.

Ces recherches illustrent la concentration du pouvoir économique, social et culturel dans une poignée de métropoles. Cependant, dans le même temps, elles «*encouragent l’idée que des villes plus petites sont placées en bout de ligne d’un développement conçu au sommet de la hiérarchie urbaine et que les expériences de leurs habitants ne méritent que peu d’attention ».*

**6. Définitions en Algérie.**

En Algérie c’est le critère démographique aussi qui est de mise, la stratification a évolué avec le temps. Ainsi avant 2001, elles étaient définies ainsi:

* Les grandes villes sont celles qui comptent plus de 50 000habts;
* 20 000habts ≤Les moyennes villes ≤ 50 000 habts;
* 10 000 habts ≤ les petites villes ≤ 20 000habts.
* Les métropoles quand à elles, sont définies par le Schéma Régional d’Aménagement du Territoire ( SRAT) qui en dénombre 04:Alger, Oran, Constantine et Annaba.

À moins de 10 000 Habitants ceux sont des agglomérations urbaines ou rurales:

* + - les L’agglomération où est situé le siège de l’Assemblée Populaire Communale est dite Agglomération Chef-lieu (A.C.L),
		- les autres agglomérations d’une même commune sont dites agglomérations secondaires (A.S)
		- les agglomérations qui s’étendent sur plusieurs communes sont dites Agglomérations intercommunales (AIC).

**7.** **Les stratifications retenues en Algérie.**

Il existe en Algérie deux types de stratification des agglomérations urbaines :

* + - les stratifications de type légal ;
		- les stratifications de type statistique.

Les strates légales:

 Deux textes définissent leur propre stratification. Il s’agit des lois :

* N° 2001-20 du 12/12/01 relative à l’aménagement et au développement durable du territoire;
	+ - N° 2006-06 du 20/02/06 portant loi d’orientation de la ville.

**Terminologie employée dans la loi 2001-20 Strate Définition.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Strate**  | **Définitions**  |
| **Région-programme d'aménagement et de développement**  | **Territoire constitué par plusieurs wilayas limitrophes et présentant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires ou complémentaires**  |
| **Métropole**  | **Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300 000 habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales**  |
| **Aire métropolitaine**  | **Territoire à prendre en considération afin de maîtriser et organiser le développement d'une métropole**  |
| **Grande ville**  | **Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 100 000 habitants**  |
| **Ville nouvelle**  | **Agglomération urbaine programmée dans sa totalité, sur un site vierge ou à partir d'un ou de plusieurs noyaux d'habitat existants**  |
| **Zone sensible**  | **Espace écologiquement fragile où des actions de développement ne peuvent être menées sans tenir compte de sa spécificité**  |

**Terminologie employée dans la loi 2006-06**

|  |  |
| --- | --- |
| **Strate**  | **Définition** |
| **Ville**  | **Agglomération urbaine ayant une taille de population supérieure à 100 000 habitants et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles**  |
| **Ville moyenne**  | **Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 hab**  |
| **Petite ville**  | **Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 hab**  |
| **Agglomération urbaine**  | **Espace urbain abritant une population agglomérée d'au moins 5 000 hab**  |
| **Quartier**  | **Partie de ville délimitée sur la base d'une combinaison de données relatives à l'état du tissu urbain, à sa structure, à sa composition et au nombre d'habitants y résidant**  |

**Strates définies par les deux lois 2001-20 et 2006-06.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Loi**  | **Strate**  | **Définition**  |
| **2001-20** | **Métropole.**  | **Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300 000 hab et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales**  |
|  | **Grande ville**  | **Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 100 000 hab**  |
| **2006-06**  | **Ville moyenne**  | **Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 hab.**  |
|  | **Petite ville.**  | **Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 hab**  |
|  | **Agglomération**  | **urbaine Espace urbain abritant une population agglomérée d'au moins 5 000 hab.**  |

1. M. Michel (1977, p. 657) [↑](#footnote-ref-2)
2. Ainsi, Blois, Bourges ou Châteauroux (respectivement 120 000, 125 000 et 90 000 habitants sur l’aire urbaine) sont considérées à l’échelle nationale comme étant des villes moyennes (De Roo, 2007). Mais, pour le conseil régional du Centre-Val de Loire, il s’agit de grandes villes, le terme de *villes moyennes* étant réservé à une quinzaine de communes de moins de 10 000 habitants qui, en dehors des grandes agglomérations, concentrent de façon importante des emplois et des services et assurent ainsi un rôle de pôle urbain vis-à-vis de l’espace rural (Région Centre, 2011). [↑](#footnote-ref-3)
3. (Santamaria, 2000). [↑](#footnote-ref-4)
4. Lajugie, 1974, p. 18. [↑](#footnote-ref-5)
5. 2008, p. 3 [↑](#footnote-ref-6)
6. L’attention continue accordée aux très grandes villes, repose sur autre chose que leur simple taille.  [↑](#footnote-ref-7)
7. Beaverstock *et al.*, 1999. [↑](#footnote-ref-8)